

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 28 janvier 2025 à 14H00

Séance n°1

- Sur 38 membres,

Etaient présents ou représentés les 31 membres suivants

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
 M. Stéphane AZOULAY
 Mme Claudine BATAZZI
 M. Luc PRONZATO
 Mme Barbara MEAZZI
 M. Marc DALLOZ

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
 Mme Céline MASONI-LACROIX
 M. Didier FORCIOLI
 M. William TATINIAN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
 Mme Anne-Sophie COLDEFY

Collège des Etudiants

M. Flavio CONTAT
 M. Maxime GRANGE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
 Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
 Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes Représentants des Etablissements associés

2

Représentant du CHU de Nice

Représentants des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06
 M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Membres absents ayant donné procuration

Mme Cécile AYERBE à M. Marc DALLOZ
 Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN à Frédérique LAVIROTTE, INRIA
 M. Serge MILAN à Mme Barbara MEAZZI
 M. Erwan PHILIPPE à M. Luc PRONZATO
 Mme Sarah LABAT-JACQMIN à M. Didier FORCIOLI
 Mme Alicia TEIXEIRA ALVES à M. Maxime GRANGE
 M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER
 M. Stéphane MAZEVET, OCA à M. Stéphane AZOULAY
 Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco à M. Stéphane AZOULAY
 M. Alain AVENA, Villa ARSON à M. Marc DALLOZ
 M. Jean ZIEGER, PNSD à Mme Barbara MEAZZI
 M. Rodolphe BOURRET, CHUN à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 7 membres suivants

Mme Elise TOSI, SKEMA
 M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
 Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Pascal CREMOUX, DEF
M. Laurent COUNILLON, VP Recherche
Mme Jennifer BAUDON, DRH
Mme Anne NAVARRO, DAF
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14 h.

PREAMBULE

Stéphane AZOULAY présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jeanick BRISSWALTER souhaite également une belle année 2025 à tous les membres. L'année qui s'annonce fait l'objet de nombreuses d'incertitudes. Le Conseil des composantes se réunira le 30 janvier prochain afin de présenter des mesures à court terme pour pallier notamment l'absence du budget de l'État. La dotation 2025 versée pour l'heure à l'université correspond en effet à 25 % du budget. Malgré tout, la trésorerie actuelle permet d'assurer le fonctionnement de l'Université salaire compris. Toutes les mesures de la LPR ne sont pour l'instant pas financées pour 2025. En outre, il subsiste encore de grandes incertitudes sur l'ensemble des mesures de revalorisation salariale et sur le repyramidage, ce qui est regrettable. Les demandes ont malgré tout été déposées. Toutefois, et malgré ce contexte de plus en plus contraignant, il est essentiel de poursuivre le développement des projets.

Luc PRONZATO demande si la mise en place d'une procédure de repyramidage implique un budget complémentaire automatiquement alloué par le ministère.

Jeanick BRISSWALTER précise que oui et qu'en l'absence de campagne de repyramidage, le processus ne peut pas être mis en œuvre.

Stéphane AZOULAY ajoute qu'avant de déployer une campagne de repyramidage, il convient de la soumettre au ministère pour validation.

Jeanick BRISSWALTER indique que l'université fêtera cette année ses soixante ans. Un événement sera organisé, mais son ampleur sera dimensionnée au regard des contraintes budgétaires.

1) VALIDATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 20 NOVEMBRE & 17 DECEMBRE 2024

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 20 novembre et 17 décembre 2024 sont approuvés à l'unanimité des voix.

I — QUESTIONS FINANCIÈRES

2) ADOPTION DES TARIFS UniCA

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

- Tarifs de l'IUEN
- Tarifs du Campus STAPS

Anne NAVARRO indique que la modification des tarifs de l'IUEN s'explique par la prise en compte de certaines dépenses causées par la réouverture des campus pendant la pause estivale (ce qui induit des coûts alors que le site devrait être fermé). Quant aux tarifs du Campus STAPS, ils augmentent du fait de quelques installations supplémentaires.

Les tarifs du campus STAPS et de l'IUEN sont approuvés à l'unanimité des voix.

4

3) MODIFICATION DES MONTANTS DES SUBVENTIONS ET QUOTAS PAR NATURE DE PRESTATION DE LA PLATEFORME DE BILLETTERIE DES PERSONNELS

Présentation de Mme Jennifer BAUDON, Responsable du pôle santé et qualité de vie au travail

Jennifer BAUDON présente les statistiques d'utilisation de la plateforme, lancée en juin 2023. Sa fréquentation avoisine les 50 % et 47556,22 euros ont déjà été financés grâce à la subvention. Les prestations commandées concernent essentiellement le cinéma, suivi des parcs & loisirs.

Par ailleurs, une offre flash sur les forfaits de ski est proposée cet hiver. Elle reprend les mêmes conditions de subventions que l'offre 2024, à savoir :

- Une subvention à hauteur de cinq euros par e-chèque cadeau (soit SKIPOWER, soit PASSE MONTAGNE), incluant un quota de huit e-chèques par agent ;
- Une subvention à hauteur de cinq euros de la carte Skipass, nécessaire à la recharge des forfaits SKIPOWER, incluant un quota de six par mois et par agent.

Voici un récapitulatif de cette offre :

Station	Tarif adulte	Tarif plateforme	Tarif Subventionné en utilisant une e-carte cadeau
Isola 2000	42€	37,80€	32,80€
Auron	42€	37,80€	32,80€
Val D'Allos	47€	40€	35€
Valberg	37€	32€	27€

Stéphane AZOULAY précise que les tarifs de la plateforme peuvent évoluer d'une année à l'autre. Compte tenu des incertitudes budgétaires, cette proposition doit impérativement être soumise à un vote annuel.

La modification des montants des subventions et quotas par nature de prestation de la plateforme de billetterie des personnels est approuvée à l'unanimité des voix.

II — QUESTIONS RECHERCHE

4) LABELLISATION D'UNITÉS DE RECHERCHE

Présentation de M. Laurent COUNILLON, Vice-Président Recherche et Innovation

Stéphane AZOULAY indique que ces labellisations ont fait l'objet d'une présentation par les directeurs de laboratoire en Conseil académique, pour avis.

5 Laurent COUNILLON explique que la situation de ces quatre unités de recherche n'a pas pu être totalement réglée par l'équipe précédente lors de l'évaluation HCERES; subsistaient des problématiques de phasage. Il a mené des entretiens avec les différents personnels de ces unités dans l'optique de les accompagner au mieux. Il a demandé d'élaborer un projet d'unité, aligné avec les préconisations de HCERES et la stratégie de l'établissement. Les projets ont fait l'objet d'une présentation en CAC.

PHEN X

Le rapport de HCERES sur TIRO-MATOs est globalement très positif, notamment en termes de compétences en biologie fondamentale, de qualité scientifique au niveau des objectifs ou encore de dynamique de production. Toutefois, il appelle l'unité à être vigilante sur le fait de ne pas s'enfermer dans des aspects très méthodologiques, de traiter des questionnements qui lui sont propres et d'éviter l'éparpillement thématique, du fait notamment de sa petite taille. Par ailleurs, TIRO-MATOs a trouvé son origine dans la fusion de deux équipes et la collaboration entre les différents membres n'a pas été évidente : certains personnels se questionnent, ne sachant pas si les deux équipes se sépareront de nouveau, ce qui génère de l'anxiété. La visibilité en toxicologie des radioéléments reste également à améliorer.

Cette unité est mixte avec le CEA qui lui verse environ 35000 euros par an. Elle dispose également de financements significatifs. Après réflexion au sein de l'unité, il a été décidé de :

- Remplacer l'intitulé TIRO-MATOs par PHEN X;
- Recentrer les thématiques en créant deux équipes : l'une travaillant sur l'exposition au radionucléide, radiosensibilisation des tumeurs et physiopathologie de la thyroïde (des

thématiques qui font l'objet d'un intérêt sociétal grandissant); l'autre sur l'exposome, s'agissant notamment des polluants environnementaux;

- Travailler sur les plateformes.

L'association avec le CEA prendrait la forme d'UMR.

Le Conseil académique a émis un avis favorable, estimant que ce projet répondait aux questionnements soulevés par le rapport HCERES, l'unité disposant de financements et s'étant regroupée en deux équipes pour éviter l'éparpillement. Néanmoins, il s'agit d'une petite unité qu'il conviendra de suivre rigoureusement.

Françoise SIMON-PLAS confirme que ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions avec les directeurs des instituts thématiques. Elle a le sentiment qu'il y a un écart entre la dernière discussion et la proposition présentée ce jour : il a été acté que deux chercheuses de l'INSERM seraient affectées à l'unité BioMaps, située à l'université Paris-Saclay, et autorisées à exercer dans une structure de l'UniCA, sous couvert que l'INSERM élabore une convention avec le CEA et l'UniCA. Or en étant affectées à une UMR à Saclay, elles peuvent difficilement diriger une UMR ici.

Laurent COUNILLON se renseigne sur ce point.

Françoise SIMON-PLAS rappelle que ces chercheuses sont administrativement membres d'une autre UMR : il est compliqué que des membres d'une UMR en dirigent une autre. Il ne s'agit pas d'une problématique d'affectation à cette unité ou de projet scientifique; mais le fait que le binôme affecté dans l'unité BioMaps porte la direction et la direction adjointe de cette unité peut être un sujet sensible.

6

Jeanick BRISSWALTER propose de soumettre au vote le renouvellement de cette unité, sous réserve de la modification de la direction.

Cette proposition est acceptée.

Jeanick BRISSWALTER estime que la direction de cette unité est compliquée, car elle est composée de personnels INSERM, personnels CNRS, peu de personnels Université Côte d'Azur et un membre CEA bientôt à la retraite.

Luc PRONZATO considère que si ce projet fonctionne et que les personnes concernées approuvent le fait que l'unité soit dirigée par ces deux chercheuses, il serait regrettable de le contraindre sous couvert d'un argument de portage administratif.

Il est décidé de procéder à un vote portant sur le renouvellement de la labellisation du Laboratoire PHEN X et ses axes thématiques, et de reporter à un prochain Conseil d'administration le vote portant sur sa direction.

La labellisation du Laboratoire PHEN X est approuvée à l'unanimité des voix.

LINE

Ce laboratoire a rencontré des difficultés de positionnement, notamment pour cause de contenu théorique et scientifique ou encore de gouvernance. Le rapport HCERES est plutôt

positif, mais pointe la multitude de projets et l'interaction avec le rectorat qui représente 30 % de l'activité de ce laboratoire.

Actuellement, l'unité est rattachée à trois EUR et se compose de onze enseignants-chercheurs permanents, une vingtaine de doctorants et un certain nombre de membres associés.

Un recentrage thématique est proposé, en interrogeant les processus d'innovation en éducation, formation et médiation et confrontant leurs limites. Après discussions, ce projet semble prometteur grâce à ses deux axes majeurs. L'unité dispose de financements et sa production scientifique est jugée satisfaisante. En outre, il est souhaitable dans notre établissement de disposer d'une unité en sciences de l'éducation pour une université qui marie recherche et formation. Il s'agit également d'une petite unité et il convient d'apporter une vigilance particulière à la qualité des recrutements.

Pour ces raisons, le Conseil académique du 19 décembre 2024 a rendu un avis favorable à la majorité.

La labellisation du Laboratoire LINE est approuvée à l'unanimité des voix.

URMIS

Il s'agit d'une unité mixte avec l'Université Paris Cité, le CNRS et l'IRD. Elle n'est pas phasée avec l'évaluation HCERES d'UniCA. Le rapport souligne la qualité de ses publications, son rayonnement ou encore son succès à des appels de projets. Cette unité fait l'objet d'une direction tripartite.

7

Le Conseil académique du 19 décembre 2024 a rendu un avis favorable à la majorité.

La labellisation du Laboratoire URMIS est approuvée à la majorité des voix, 29 voix favorables et 2 abstentions.

TRANSITIONS

Cette unité, qui travaille sur l'acceptabilité sociale de la transition environnementale, fait face à plusieurs problématiques remontées par le rapport HCERES : *turn-over* important d'enseignants-chercheurs, difficultés à établir une orientation stratégique claire et dispersion des sujets traités.

Laurent COUNILLON fait lecture de la conclusion du rapport HCERES :

«L'URE TRANSITIONS ne semble pas avoir atteint le degré de maturité requis pour justifier un changement de statut. Elle gagnerait à être prolongée avec des objectifs clairs et explicites à atteindre au terme du prochain contrat, baliser des points d'étape successifs afin de lui permettre d'atteindre le niveau de stabilité requis dans ses effectifs, son identité scientifique, ses priorités de recherche ou son engagement dans des projets financiers, collectifs et ambitieux.»

Après discussions, les personnels se sont recentrés autour d'un projet intitulé Catapulte, visant à accélérer l'efficacité de l'acceptabilité sociale de la transition environnementale. L'idée est de mener une réflexion sur les paradoxes relatifs à la diffusion des informations portant sur la crise

climatique via la construction d'une plateforme numérique pour traiter la question de la désinformation massive à travers les réseaux sociaux sur le sujet climatique. Le laboratoire a également trouvé de nombreuses collaborations pour asseoir son projet et a signé un partenariat avec l'université Paris Dauphine-PSL. Il a également déposé un AMI dans l'optique d'obtenir des financements conséquents.

Ce projet présente de nombreux points positifs, mais la question de savoir s'il n'est pas trop ambitieux au regard du nombre de personnels se pose. Les projets recherche ne sont pas suffisamment explicités et manquent de clarté. Par ailleurs, la présentation du porteur de projet s'est révélée source de confusion; les collègues présents ont rencontré de grosses difficultés à comprendre la proposition. Ce projet présente un potentiel, mais sans garantie de faisabilité. En cas de fermeture de l'unité, la question de l'accompagnement de l'équipe se posera nécessairement.

Le Conseil académique a émis un avis défavorable.

Jeanick BRISSWALTER précise que la question d'une possible fermeture et, le cas échéant, des conditions dans lesquelles elle se déroulera, se pose.

Barbara MEAZZI rappelle que ce laboratoire souhaitait quitter l'EUR CREATES et se rapprocher de l'EUR ODYSSEE, mais n'avait pas encore consulté ce dernier. Elle souhaite connaître la situation actuelle à ce niveau.

Laurent COUNILLON répond qu'ils ont présenté ce projet à ODYSSEE, qui a visiblement jugé qu'il présentait un fort potentiel.

8

Barbara MEAZZI estime qu'il serait pertinent, compte tenu de la taille de l'équipe, de considérer que ce laboratoire rejoigne une autre unité.

Laurent COUNILLON rappelle sa remarque portant sur l'accompagnement de l'équipe en cas de fermeture. Il conviendra de les aider à porter un projet qui leur convienne.

Luc PRONZATO souhaite comprendre exactement quelles options s'offrent à cette équipe.

Laurent COUNILLON répond qu'il peut être décidé soit de fermer cette unité, incluant la réorientation individuelle de chacun des membres de l'équipe, soit d'orienter l'ensemble de l'équipe vers une autre unité, soit d'accompagner la construction de la plateforme numérique, soit de renouveler cette unité. En cas de fermeture, il convient de réfléchir au délai et aux modalités d'accompagnement de l'équipe.

Claudine BATAZZI relève des problématiques relationnelles rencontrées au sein de cette équipe. Une fermeture de l'unité serait peut-être l'occasion pour les chercheurs d'initier de nouvelles collaborations.

Laurent COUNILLON rappelle que les problématiques existaient déjà dans ce secteur avant la création de cette unité. Au regard de l'historique, il semble peu réaliste que les problématiques puissent se régler. La question est de savoir si l'équipe a la masse critique pour conduire le projet proposé. Le CAC a rendu un avis négatif. La position qui est généralement tenue est de suivre l'avis du CAC. De son point de vue, l'unité est arrivée au bout de ce qu'elle a tenté pendant sept ans : elle ne fonctionne pas. Toutefois, il convient d'accompagner au mieux les collègues et de réfléchir à leur repositionnement au sein de l'université. Si le Conseil

d'administration vote une fermeture, il convient d'en définir une date : une fermeture immédiate serait extrêmement brutale. Laisser quelques mois permettrait de mener efficacement la réflexion portant sur l'accompagnement et le repositionnement de l'équipe.

Luc PRONZATO souligne l'importance de comprendre les raisons pour lesquelles cette unité n'a pas fonctionné.

Jeanick BRISSWALTER répond que, indépendamment des problèmes relationnels préexistants, aucun projet scientifique n'a jamais été conduit et l'unité n'a jamais été véritablement soumise à un pilotage.

Laurent COUNILLON précise qu'il n'a pas compris si le projet Catapulte prendrait la forme de projets de recherche qui entraîneront des publications. En outre, durant la présentation, le porteur de projet a suggéré d'intégrer d'anciens projets dont les problématiques Recherche pourraient alimenter la plateforme numérique : au-delà du fait que la présentation était très confuse, les membres du CAC ont craint que ce projet puisse conduire à continuer à travailler sur d'anciens projets.

Jeanick BRISSWALTER suggère, puisqu'il n'y a pas d'issue positive possible, d'acter la fermeture de cette unité au 1^{er} janvier 2026 (sans pour autant détruire le travail mené sur le projet, que d'autres pourront reprendre à terme), afin de laisser du temps pour travailler sur l'accompagnement et le repositionnement des membres de l'équipe qui peuvent l'être, notamment des jeunes recrutés.

9

La prolongation sous forme d'unité en évolution du laboratoire TRANSITIONS et sa fermeture administrative au 31 décembre 2025 sont approuvées à la majorité des voix, 28 voix favorables et 3 abstentions.

5) ADHESION AU GIS GENRE

Présentation de M. Laurent COUNILLON, Vice-Président Recherche et Innovation

Laurent COUNILLON explique que ce projet d'adhésion a été présenté au CAC, qui a rendu un avis favorable à la majorité. Il s'inscrit dans les objectifs du plan d'égalité professionnelle de l'UniCA, l'axe 6 s'intitulant «*Accompagner et soutenir la prise en compte du genre dans la recherche et l'enseignement supérieur*». Il est ainsi envisagé d'adhérer au GIS-Genre 2025.

Le GIS est notamment soutenu par l'InSHS du CNRS, l'IRD, l'INSERM, l'INED ainsi qu'une trentaine d'universités. Les objectifs sont de mettre en réseau l'ensemble des recherches sur la question du genre, développer l'interdisciplinarité intra et hors SHS, soutenir la jeune recherche et développer le rayonnement international de la recherche francophone.

S'agissant des modalités d'adhésion, elles prennent la forme d'une cotisation annuelle de 5000 euros. L'UniCA disposerait d'une place au Comité directeur.

L'adhésion d'UniCA au GIS GENRE est approuvée à la majorité des voix, 29 voix favorables et 2 abstentions.

6) VERSEMENTS DES CRÉDITS SCIENTIFIQUES INCITATIFS (CSI) 2025 AUX TUTELLES

Présentation de M. Laurent COUNILLON, Vice-Président Recherche et Innovation

Laurent COUNILLON indique que le montant de l'enveloppe 2024 s'élevait à 500000 euros. Un appel d'offres de l'établissement est organisé chaque année et se répartit en trois volets : Équipements, Fonctionnement de projets de recherche et Colloques. Cette année, les porteurs de projets ont été assez exigeants, mais le taux de réussite reste plus élevé que la moyenne nationale et oscille entre 40 et 60 %. En outre, 30000 euros sont mis à disposition du Conseil scientifique de l'Observatoire.

Stéphane AZOULAY précise que les tableaux faisant mention de ces versements sont en ligne.

Laurent COUNILLON ajoute que la diminution des versements à hauteur de 10 % n'a pas été appliquée rétrospectivement, puisque le dossier avait déjà été soumis à l'avis du CAC.

Les versements des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2025 aux tutelles sont approuvés à l'unanimité des voix.

7) VERSEMENTS DES DOTATIONS DE RECHERCHE 2025 AUX TUTELLES

Présentation de M. Laurent COUNILLON, Vice-Président Recherche et Innovation

Laurent COUNILLON indique que le montant des dotations aux unités de recherche a diminué de 9 % *versus* 2024, compte tenu du contexte difficile actuel.

Les versements des dotations de recherche 2025 aux tutelles sont approuvés à la majorité des voix, 30 voix favorables et une voix défavorable.

III — QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

8) CAMPAGNE DES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025 : 2ÈME VAGUE

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

Stéphane AZOULAY rappelle que la validation des diplômes d'établissement s'opère via deux sessions annuelles, en hiver et au printemps. Ce point concerne la session d'hiver.

Certification en Éducation Thérapeutique du Patient

Pascal CREMOUX fait savoir qu'il s'agit d'une réactivation, car cette certification n'avait pas été demandée dans le cadre de la précédente campagne.

La réactivation de la certification en Éducation Thérapeutique du Patient est approuvée à la majorité des voix, 24 voix favorables et 7 abstentions.

Certification Hub Express

Pascal CREMOUX rappelle le principe du DU Hub : les étudiants « décrochant » de leurs études universitaires sont incités à s'inscrire à un diplôme d'établissement Hub afin de retravailler leur projet d'études ou professionnel, puis sont réorientés vers une formation adaptée. La certification Hub Express se traduit par une remobilisation gratuite d'une semaine.

Anne VIGOUROUX s'enquiert des modalités de communication auprès des étudiants.

Pascal CREMOUX répond qu'ils seront informés via des newsletters. Sur le diplôme d'établissement Hub, une montée en puissance assez forte est observée. Les étudiants boursiers dans une licence conserveront d'ailleurs leurs droits boursiers sur ce diplôme d'établissement.

Stéphane AZOULAY précise que l'ensemble des responsables de première année de licence connaît ce dispositif. Au-delà de la communication diffusée par l'université, ce sont eux qui en informent les étudiants qu'ils estiment en décrochage.

La création de la certification Hub Express est approuvée à l'unanimité des voix.

Modification de tarifs du DE *Bachelor Of Business Administration* (BBA) avec création d'un tarif « Personnel UniCA » à 175 € (diplôme de 1^{er} cycle)

Pascal CREMOUX indique que la demande initiale portait sur la gratuité de ce cursus en faveur des enseignants de l'IAE; le Conseil académique a émis une contre-proposition se traduisant par la mise en place d'un tarif préférentiel pour l'ensemble du personnel d'UniCA, aligné sur le tarif du diplôme de premier cycle, à hauteur de 175 euros annuels.

11

La modification de tarifs du DE *Bachelor Of Business Administration* (BBA) avec création d'un tarif « Personnel UniCA » à 175 € (diplôme de 1^{er} cycle) est approuvée à la majorité des voix, 24 voix favorables et 7 voix défavorables.

Modification de tarifs du DE *Executive Doctorate in Business Administration* (EDBA) avec création d'un tarif « Personnel UniCA » à 391 € (diplôme de 3^e cycle)

Pascal CREMOUX indique que la demande initiale portait sur la gratuité de ce cursus en faveur des enseignants de l'IAE; le Conseil académique a émis une contre-proposition se traduisant par la mise en place d'un tarif préférentiel pour l'ensemble du personnel d'UniCA, aligné sur le tarif du diplôme du troisième cycle, à hauteur de 391 euros annuels.

Luc PRONZATO souhaite savoir pourquoi le terme « Doctorate » figure dans l'intitulé.

Stéphane AZOULAY précise qu'il s'agit de labels internationaux, reconnus comme l'équivalent de doctorats. Malgré tout, ce diplôme n'a rien à voir avec un doctorat traditionnel.

Luc PRONZATO estime que l'utilisation de ce terme entretient une confusion, ce qui est regrettable, notamment vis-à-vis des enseignants-chercheurs. L'utilisation de ce terme est assez choquante, compte tenu du contenu du cursus.

Stéphane AZOULAY rappelle que ce label existe depuis plus de trente ans.

Pascal CREMOUX précise que ce concept s'applique également à l'étranger via les PhD.

Luc PRONZATO constate que la constitution des tableaux s'est nettement améliorée depuis la mandature précédente. Malgré tout, certains points mériteraient toujours davantage de soin et il reste difficile de travailler sur ces tableaux. Par exemple, il est noté que les droits d'inscription s'élèvent à 15 000 euros, mais il n'est pas précisé s'ils sont annuels.

Stéphane AZOULAY répond que ces droits sont annuels par défaut, mais demande que des précisions soient apportées dans le tableau à propos de la période à laquelle se réfèrent les droits d'inscription.

Luc PRONZATO constate également que le tableau ne mentionne que trois semestres pour ladite formation, ce qui pose question sur la validité des calculs de droit apparaissant.

La modification de tarifs du DE *Executive Doctorate in Business Administration* (EDBA) avec création d'un tarif « Personnel UniCA » à 391 € (diplôme de 3^e cycle) est approuvée à la majorité des voix, 24 voix favorables et 7 voix défavorables.

Modification de tarifs du DE *Executive MBA (Master of Business Administration)* avec création d'un tarif « Personnel UniCA » 250 € (diplôme de 2^e cycle)

Pascal CREMOUX indique que la demande initiale portait sur la gratuité de ce cursus en faveur des enseignants de l'IAE; le Conseil académique a émis une contre-proposition se traduisant par la mise en place d'un tarif préférentiel pour l'ensemble du personnel d'UniCA, aligné sur le tarif du diplôme du deuxième cycle, à hauteur de 250 euros annuels.

12

La modification de tarifs du DE *Executive MBA (Master of Business Administration)* avec création d'un tarif « Personnel UniCA » 250 € (diplôme de 2^e cycle) est approuvée à la majorité des voix, 24 voix favorables et 7 voix défavorables.

IV — CONVENTIONS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Les conventions sont approuvées à l'unanimité des voix.

Monsieur Pronzato indique qu'il lui paraîtrait intéressant que le Président apporte des précisions sur les *Key Labs*.

Jeanick BRISSWALTER explique que le CNRS a décidé seul d'identifier 25 % de ses laboratoires en tant que *Key Labs*, à savoir des laboratoires d'excellence au sein de ses UMR, sur lesquels serait redirigée la majorité des financements du CNRS, dans un contexte de diminution de l'enveloppe globale. La liste des *Key Labs* identifiés a été annoncée aux directeurs d'unité. Elle devait rester interne, mais a pourtant fuité. France Universités s'est émue du procédé; UniCA, suivie par d'autres universités telles que Paris Saclay, s'y est opposée publiquement et a diffusé un communiqué de presse indiquant qu'elle ne validerait pas ce concept, qu'elle estime en contradiction avec le fait que la politique se co-construit sur les sites et avec les partenaires; concept qui n'a d'ailleurs pas fait l'objet d'une consultation des autres organismes.

Ce jour, Antoine Petit a annoncé qu'il faisait un moratoire sur les *Key Labs*, mais qu'il ne renoncerait pas au projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 14 mars 2025.

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.